



## Vente entre particuliers!!

Par **OLIV\_old**, le **25/06/2007** à **11:38**

BONJOUR

j'ai vendu mes meubles en janvier dernier, la personne ma versé un acompte( la moitié de la somme totale) et depuis le mois dernier elle me reclame cet acompte en disant qu'elle ne veut plus me racheter les meubles, en me menaçant de saisir le juge d'instance, que puis je faire, sachant que je ne me suis jamais opposé à la vente, peut elle se retracter?

Par **Jurigaby**, le **25/06/2007** à **14:13**

Bonjour.

Non, elle ne peut pas se retracter. Ne lui rendez pas l'acompte et exigez l'entier paiement.

J'aimerais bien savoir pour quels motifs elle compte saisir le J.I...

Par **OLIV\_old**, le **25/06/2007** à **21:11**

merci pour votre réponse, mais sur quoi puis je m'appuyer pour justifier le fait qu'elle ne puisse se retracter.

je vais un peu plus détailler toute " l'histoire"....tout d'abord un compromis de vente de mon appart a été signé, suite à quoi elle était intéressé pour racheter mes meubles ( je précise que le compromis ne précisait pas la vente de ces meubles, ce sont bien deux ventes distinctes!!!). elle s'est tout d'abord retracté sur la vente de l'appart ( par un refus de pret), elle

me reclame alors le remboursement de l'acompte car selon elle il en va "de bon sens" que les ces deux ventes sont liées.  
son dernier recommandé précise que: " si je me vois contrainte de saisir le juge celui-ci à l'obligation, selon le code civil, d'interpréter les contrats à la faveur du débiteur. Dans la mesure où le document ( désignation des meubles et prix sur papier libre), manifestant mon intention d'acheter les meubles ne constitue pas un engagement ferme et définitif, le juge procédera à une interprétation des conventions. En conséquence, ma retractation de la vente de l'appartement ne venat de mon fait mais résultant du refus par la banque du prêt , je ne suis donc pas de mauvaise foi dans cette relation contractuelle, donc je vous signale que je vais saisir le juge.....pour récupérer mes 1500 euros..."

Par **hanan**, le **26/06/2007** à **10:50**

bonjour,

tout le problème est de savoir si oui ou non il **existe bien 2 contrats distincts** et **que le 2nd n'est pas soumis au premier...**

se rétracter après un refus d'octroi de crédit est possible. maintenant tout est de savoir si le contrat de vente des meubles est lié ou non à l'exécution de ce premier contrat...

Cordialement

Par **OLIV\_old**, le **26/06/2007** à **18:19**

merci de la réponse

je confirme que les 2 contrats sont distincts.

que dois je faire maintenant?attendre ou prendre les devants ?

CORDIALEMENT

Par **hanan**, le **27/06/2007** à **15:52**

alors il ne vous reste qu'une seule chose à faire : réclamer votre dû, prenez les devants....